

La situation politique au Maroc et la perspective d'une constitution démocratique.

Quel est l'impact du mouvement du 20 février sur l'évolution des événements au Maroc? Comment peut-on analyser le projet de réforme constitutionnelle au regard des expériences passées? Est-ce une avancée vers la démocratie ou s'agit-il seulement d'une tentative pour calmer la rue et contourner les revendications de plus en plus radicales des manifestants? Si le Roi a décidé de nommer les membres de la commission Mennouni, parallèlement à la mise en place d'une commission politique présidée par son conseiller Moâtassim, quelles pourraient être les autres alternatives possibles pour élaborer et mettre en place une réelle constitution démocratique au Maroc? Quels seraient les principes et les fondements sur lesquels se construirait une telle constitution? Quelles sont les mesures constitutionnelles pouvant garantir une vraie justice sociale, l'égalité homme-femme et la reconsidération de la langue et de la culture Amazigh?

Pour répondre à ces questions nous invitons pour une conférence-débat :

- **Larbi Maâninou** : Membre du comité France de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
- **Said Soukty** : Membre du comité Europe d'Annahj Addimocrati (**Voie Démocratique**).
- **Mohammed Moubaraki** : Membre du comité France du Parti Socialiste Unifié (PSU)
- **Abid Al khatabi** : Président de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)

Pour assurer un échange constructif avec la salle, une modératrice introduira et animera le débat : **Safae Faraji** : Membre du bureau des Amis de l'Association Marocaine des Droits Humains -Paris.

**Date et heure : Vendredi 10 juin à
18h à la bourse du travail de
Paris*.**

***Lieu** : Bourse du Travail, 3, rue de château d'eau (à côté de la Place de la république),
salle : Ambroise-Croisat, Station République (Lignes : 3, 5, 8, 9, 11,) ou station Jacques
Bonsergent: (ligne : 5).

Prière de ne pas jeter ce tract sur la voie publique.

Prière de ne pas jeter ce tract sur la voie publique.